



# Bulletin Officiel

N° 4471 Vendredi 1<sup>er</sup> Novembre 2013— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUE DU CME

PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION –GIF FILTER SA- PAR LES SOCIETES AURES AUTO, ECONOMIC AUTO ET MESSIEURS BASSEM ET WALID LOUKIL 2

AUTORISATION D'UNE OPERATION D'ACQUISITION D'UN BLOC DE CONTROLE DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION - GIF FILTER - 3-4

## AVIS DES SOCIETES

### FUSION PAR ABSORPTION ANNONCEE

FUSION ABSORPTION DE LA SOCIETE LES ASSURANCES DES CREDITS COMMERCIAUX - ASSURCREDIT- PAR LA COMPAGNIE TUNISIENNE D'ASSURANCE DU COMMERCE EXTETRIEUR - COTUNACE - 5-8

## INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BEST LEASE 9

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 11-12

## ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « CITY CARS »

## ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/09/2013

- GENERALE OBLIG. SICAV
- TUNISO-EMIRATIE SICAV
- SICAV PLUS
- TUNISIE SICAV

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Procédure de maintien de cours sur les actions de la société  
GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION –GIF FILTER SA-  
par les sociétés AURES AUTO, ECONOMIC AUTO  
et messieurs BASSEM ET WALID LOUKIL**

Le Conseil du Marché Financier informe les actionnaires de la société Générale Industrielle de Filtration -GIF FILTER SA- que les sociétés AURES AUTO, ECONOMIC AUTO et messieurs BASSEM ET WALID LOUKIL ont, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2013, acquis 65,32%% du capital de la société GIF FILTER appartenant aux sociétés Immobilier et Développement, Artimo et Entreprises DALMAS et Cie.

A l'issue de la réalisation de cette opération en date du 1<sup>er</sup> novembre 2013, la participation de la société AURES AUTO, agissant de concert avec la société ECONOMIC AUTO et messieurs BASSEM ET WALID LOUKIL a atteint 65,32% du capital de la société GIF FILTER.

En conséquence, le Conseil du Marché Financier a décidé de soumettre les sociétés AURES AUTO et ECONOMIC AUTO, et messieurs BASSEM ET WALID LOUKIL, acquéreurs du bloc de titres sus visés, à une procédure de maintien de cours visant le reste des actions composant le capital de la société GIF FILTER appartenant aux actionnaires, personnes physiques et morales, qui possèdent individuellement au plus 5% du capital de ladite société et ce, en application de la réglementation en vigueur.

Cette opération de maintien de cours se réalisera dans les conditions suivantes :

- Cours à maintenir : **D. 4,100** ;
- Nombre des actions visées : **3 561 225 actions** ;
- Période de maintien de cours : **15** séances de bourse, allant **du 11 novembre 2013 au 29 novembre 2013 inclus**.

Les actionnaires intéressés par cet avis peuvent, s'ils le désirent, présenter leurs titres à la vente auprès d'un intermédiaire en bourse de leur choix, au plus tard avant la clôture de la séance de bourse du 29 novembre 2013.

<b>COMMUNIQUE DU CMF</b>
--------------------------

**- Autorisation d'une opération d'acquisition d'un bloc de contrôle dans le capital de la société Générale Industrielle de Filtration -GIF FILTER-**

**- Soumission des acquéreurs du bloc de contrôle au dépôt d'une offre d'achat sous la forme d'une procédure de maintien de cours visant le reste du capital de la société GIF FILTER qu'ils ne détiennent pas et émanant d'actionnaires ne détenant pas plus de 5% du capital**

En réponse à une demande introduite, en date des 14 et 22 octobre 2013, par la société AURES AUTO agissant de concert avec la société ECONOMIC AUTO et avec messieurs Bassem LOUKIL et Walid LOUKIL, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 et suivants du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau sus-visé, a autorisé l'opération d'acquisition de bloc dans les conditions suivantes :

**- Société visée :** Générale Industrielle de Filtration -GIF FILTER-

**- Acquéreurs :** La société AURES AUTO, la société ECONOMIC AUTO et messieurs Bassem LOUKIL et Walid LOUKIL

**- Cédants :**

- La société IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT détenant 2 295 345 actions, représentant 22,35% du capital
- La société ARTIMO détenant 2 621 592 actions, représentant 25,53% du capital
- La société ENTREPRISES DALMAS ET CIE détenant 1 790 811 actions, représentant 17,44 % du capital

**- Nombre d'actions objet de la cession :** 6 707 748 actions GIF représentant 65,32% du capital de la société

**- Prix de cession :** 2,280 dinars par action de nominal 1 dinar

**- Intentions des acquéreurs :**

L'acquisition par le Groupe LOUKIL du bloc d'actions (6 707 748 actions représentant 65,32% du capital de la société Générale Industrielle de Filtration –GIF FILTER SA-, société anonyme spécialisée dans la fabrication de filtres à huile, à carburant et à air pour véhicules automobiles de tourisme et utilitaires), s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement des secteurs d'activité dans lesquels opère le Groupe.

Doté déjà d'un pôle automobile avec la concession des marques CITROËN (sociétés AURES AUTO et AURES GROS) et MAZDA (société ECONOMIC AUTO), le Groupe LOUKIL, en qualité d'acquéreur, compte, à travers la prise de contrôle de la société GIF, accéder à des potentiels de synergie permettant in fine d'améliorer les performances des firmes concernées.

En effet, la société GIF présente un potentiel de développement très important surtout à l'exportation et le Groupe LOUKIL envisage dans ce cadre d'entrer en contact ses deux partenaires historiques à savoir le Groupe SPA et MAZDA MOTORS CORP pour la fourniture des filtres aussi bien en tant que pièce de rechange qu'en première monte. L'objectif étant de réaliser une évolution annuelle de 25% sur le chiffre d'affaires à l'export à partir de 2014.

Par ailleurs, et étant donné que le Groupe LOUKIL est présent sur des marchés comme l'Algérie, le Maroc la Lybie ainsi que d'autres pays africains avec plus de 89 millions de

- Suite -

---

dinars de chiffre d'affaires à l'export en 2012, il envisage de faire bénéficier GIF SA de ses filiales et ses réseaux de distribution sur ces marchés pour atteindre l'objectif d'évolution tracé. Ceci étant, le Groupe LOUKIL compte aussi développer le marché local où il considère qu'il y a encore des gisements d'évolution et des parts de marché à conquérir.

En outre, le Groupe envisage de contribuer à la réalisation des investissements nécessaires au développement de la société GIF, à assurer sa pérennité ainsi que son équilibre financier et à développer ses ressources humaines afin de faire bénéficier la société d'une exploitation optimale conformément à une stratégie de développement qui sera mise en œuvre dans un avenir proche.

Cette stratégie est accentuée principalement sur les axes suivants :

- Le lancement du 3<sup>ème</sup> programme de mise à niveau afin d'améliorer la qualité et réduire les coûts de production avec des machines plus performantes,
- La consolidation de l'image de marque de la société et de la notoriété de ses produits,
- Le renforcement de la position concurrentielle de la société GIF sur le marché local,
- L'amélioration des ventes de la société à l'exportation à travers la conclusion d'éventuels partenariats avec des constructeurs automobiles européens,
- La mise en œuvre d'un marketing de confiance pour les différents produits de la société,
- La mise en place d'une bonne gestion des réclamations clients.

D'un autre côté, conscient de l'importance de l'engagement des employés de la société GIF SA dans les objectifs stratégiques, le Groupe LOUKIL s'engage à assurer la continuité des relations de travail pour l'ensemble du personnel, à l'exception des cas de démission, licenciement pour faute grave et départ à l'amiable négocié conformément à la législation du travail en vigueur et à respecter les dispositions du Code du Travail et de la Convention Collective du secteur comme cadre légal régissant les relations de travail.

Le Groupe LOUKIL s'engage également à maintenir l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

Aussi, Le Groupe adoptera, en tant qu'axe stratégique, la mise en place d'un programme de formation adapté aux besoins du personnel et en fonction des spécifications, des nouveautés et des contraintes internes et externes.

Parallèlement et en application des dispositions de l'article 6 nouveau visé ci-dessus, le Conseil du Marché Financier a demandé aux acquéreurs du bloc de contrôle de procéder à une offre d'achat sous la forme d'une procédure de maintien de cours, visant le reste du capital qu'ils ne détiennent pas et émanant d'actionnaires ne détenant pas plus de 5% du capital et ce, au prix de 4,100 dinars l'action et pendant une période de 15 jours de bourse.

La période de maintien du cours sera fixée, par décision du Conseil du Marché Financier et fera l'objet d'un avis sur le Bulletin Officiel du CMF et ce, dès la réalisation de l'opération d'acquisition du bloc de contrôle sus-visée.

## AVIS DES SOCIETES

### Fusion par absorption annoncée

#### **FUSION ABSORPTION DE LA SOCIETE LES ASSURANCES DES CREDITS COMMERCIAUX -ASSURCREDIT- PAR LA COMPAGNIE TUNISIENNE D'ASSURANCE DU COMMERCE EXTETRIEUR -COTUNACE**

-

#### **1. Aspects économiques de la fusion**

L'opération de fusion envisagée consiste en un regroupement par voie d'absorption par la COTUNACE de la compagnie ASSURCREDIT dans laquelle elle déteint une participation de **35%** des actions composant son capital, soit 104 998 actions.

#### **2. Dates d'approbation de la fusion par les Conseils d'Administration des sociétés concernées**

Les conseils d'administration de la COTUNACE et de l'ASSURCREDIT réunis respectivement le 02 août 2013 et le 15 juillet 2013 ont donné leurs accords de principe à l'effet de procéder à une fusion par voie d'absorption de la compagnie ASSURCREDIT par la COTUNACE.

#### **3. Date de la réunion des assemblées générales des sociétés fusionnantes ayant approuvé le projet de fusion**

Le 18 octobre 2013.

#### **4. Motifs et buts de l'opération**

La COTUNACE s'est consacrée depuis sa création en 1984 à l'exercice de l'assurance crédit à l'export, bien que son agrément du 28 février 1985 l'autorise aussi à l'exercice de l'assurance crédit à l'échelle locale, sa moralité envers sa filiale ne lui permet pas de se lancer librement dans ce créneau qui n'est autre que l'extension normale de son activité.

La société ASSURCREDIT a été créée en 2002, pour exercer l'assurance crédit local. Une expérience de dix ans a montré que la société n'a pas pu réaliser les objectifs fixés dans son étude de faisabilité, ni dégager une rentabilité suffisante pour rémunérer ses fonds propres.

Le niveau et la rentabilité de son activité n'ont pas encouragé les actionnaires à renforcer les fonds propres de ASSURCREDIT qui serait probablement confrontée à de nouvelles exigences de solvabilité (augmentation du minimum des fonds propres).

Forts conscients de l'intérêt que peut procurer le rapprochement entre la COTUNACE et l'ASSURCREDIT, les Conseils d'Administration de ces deux sociétés ont jugé nécessaire et vital de réaliser ce rapprochement à travers une fusion absorption. En effet, la fusion absorption de la société ASSURCREDIT par la COTUNACE a pour but d'alléger les coûts de gestion et d'assurer une utilisation plus efficace du potentiel humain disponible ainsi que l'accroissement de la capacité concurrentielle.

Cette opération de fusion -absorption permettra aussi à la COTUNACE de se lancer librement dans l'activité d'assurance crédit local et de présenter une offre de produits globale qui répond mieux aux besoins assurantiels de ses clients.

- Suite -

Cette fusion absorption devra ainsi permettre à la nouvelle structure composée, d'améliorer sa compétitivité et de mieux s'adapter aux normes internationales de solvabilité. Elle doit lui permettre de consolider ses capacités de souscription des primes émises, de compresser ses charges et de réaliser des économies à travers la consolidation des ressources disponibles en matière de communication et de réseau de distribution et d'exploiter plus efficacement les moyens humains et logistiques

### **1. Date d'effet de la fusion**

La fusion prend effet à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé l'opération de fusion.

Tous les éléments d'actif et de passif recensés et évalués à la date du 31 décembre 2012 de la société ASSURCREDIT seront apportés par elle au titre de la fusion. En outre, toutes les opérations actives et passives effectuées par l'ASSURCREDIT depuis le 1er janvier 2013 et jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la COTUNACE.

A cet effet, tous les documents comptables du dernier exercice de l'ASSURCREDIT, société absorbée, afférente à la période courue depuis le 1er janvier 2013 et jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion sont remis à la société COTUNACE société absorbante.

### **2. Evaluation des sociétés fusionnantes :**

L'évaluation des deux compagnies, la COTUNACE et ASSURCRDIT a été effectuée par le Cabinet « La Générale d'audit et Conseil : GAC – CPA International », société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie représentée par Monsieur Chiheb GHANMI.

Cette évaluation a été vérifiée et validée par l'Expert judiciaire, Madame Aouatef FITOURI qui a été nommée par le tribunal de première instance de Tunis comme commissaire aux apports conformément à l'article 417 du Code des Société Commerciales.

### **3. Méthodes d'évaluation retenues :**

Les méthodes utilisées sont les méthodes d'évaluation communément utilisées pour l'évaluation des entreprises et particulièrement les entreprises opérant dans le secteur des assurances à savoir :

- o La méthode de l'Actif Net Réévalué (ANR)
- o La méthode d'actualisation des Free Cash Flow (DCF)
- o La méthode du Goodwill (GW)

Ces méthodes ont été utilisées avec une pondération de 50% attribuée à la méthode de l'ANR qui constitue la méthode de référence retenue à l'échelle internationale et qui tient compte de la valeur existante au bilan qui reflète aussi bien « le présent que le passé vécu » de chaque compagnie.

Les méthodes des DCF et GW tiennent comptent des perspectives de développement futurs des deux compagnies et permettant ainsi d'évaluer leurs capacités « futures » à dégager des bénéfices et ont eu une pondération de 50% répartie à hauteur de 30% à la méthode DCF qui reflète le plus cette capacité et 20% à la méthode du Good Will.

- Suite -

## 8 - Valeur attribuée à la société absorbante « la COTUNACE »

Sur la base des méthodes d'évaluation précitées, l'évaluation de la Société COTUNACE est fixée ainsi : Valeur Globale Moyenne : 26 742 271 dinars, soit une valeur unitaire de 133,711355 arrondie à 133,710 dinars par action.

## 9 Valeur attribuée à la société absorbée « ASSURCREDIT »

Sur la base des critères précités, l'évaluation de la société ASSURCREDIT est fixée ainsi : Valeur Globale Moyenne : 3 226 634 dinars, soit une valeur unitaire 10,755446 arrondie à 10,760 dinars par action.

## 10 La parité d'échange

Afin de minimiser le nombre des rompus et rémunérer équitablement l'apport des actionnaires de la compagnie « ASSURCREDIT » la parité d'échange retenue calculée sur les valeurs unitaires non arrondies est de 12,432 actions ASSURCREDIT pour une action COTUNACE. De ce fait, la rémunération de l'apport global permet de dégager une soulte de 359,681 dinars avec l'émission de 15 683 actions nouvelles par la COTUNACE.

## 11 Conséquences de la fusion pour la société absorbante et ses actionnaires

A la date d'effet de la fusion soit le 1er janvier 2013, l'actif et le passif de ASSURCREDIT dont l'apport à 100% est prévu, consistent dans les éléments ci-après énumérés à leur valeur nette comptable :

### **A) Actifs apportés par ASSURCREDIT:**

Actifs incorporels	77 925
Actifs corporels	57 940
Placements	5 908 590
Part des réassureurs dans les provisions techniques	1 786 655
Créances	3 584 691
Autres éléments d'actif	831 864
<b>Total de l'actif</b>	<b>12 247 665</b>

- Suite -

### **B) passifs pris en charge par la COTUNACE :**

En contrepartie de l'actif ci-dessus détaillé, COTUNACE prendra en charge la totalité du passif exigible de ASSURCREDIT composé comme suit :

Provisions pour autres risques et Charges	11 931
Provisions techniques brutes	2 980 957
Dettes Dépôts Esp. Reçues Cessionnaires	1 828 025
Autres dettes	2 239 071
Autres passifs	964 880
<b>Total du passif exigible</b>	<b>8 024 865</b>

La fusion absorption de ASSURCREDIT sera rémunérée par l'attribution aux actionnaires de cette dernière de 24 128 actions d'une valeur nominale de 100 dinars.

La COTUNACE détenant 104 998 actions dans le capital de ASSURCREDIT procédera à l'annulation de cette participation lors de l'opération de fusion absorption.

A cet effet, la COTUNACE renonce à sa participation dans l'opération de fusion absorption.

In fine, la COTUNACE procédera à l'attribution de 15 683 actions d'une valeur nominale de 100 dinars chacune entièrement libérées, à créer par elle qui augmentera à cet effet son capital d'une somme de 1 568 300 dinars.

Le montant prévu de la prime de fusion qui s'élève à montant de 607 994 dinars et sur laquelle porteront les droits des associés anciens et nouveaux de la société absorbante.



## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### BEST LEASE

Siège social : 54, Avenue Charles Nicole Mutuelle Ville 1002 Tunis

*En millions dinars*

	Troisième trimestre			Cumul au 30 septembre			Exercice 2012 <sup>(1)</sup>
	2013	2012	variation	2013	2012	variation	
<b>Total Approbations</b>	<b>26 210</b>	<b>18 895</b>	<b>39%</b>	<b>63 379</b>	<b>70 283</b>	<b>-9,8%</b>	<b>96 918</b>
<i>sous total Approbations Mobilières</i>	<i>24 316</i>	<i>17 501</i>	<i>39%</i>	<i>60 261</i>	<i>65 291</i>	<i>-7,7%</i>	<i>96 161</i>
Agriculture	3 604	2 283	58%	7 281	6 429	13,3%	10 941
Batiments & travaux publics	830	699	19%	3 038	2 491	22,0%	3 702
Industrie	1 644	1 642	0%	4 172	3 721	12,1%	5 915
Service et commerce	18 239	12 877	42%	45 771	52 651	-13,1%	75 803
<b>sous total Approbations Immobilières</b>	<b>1 894</b>	<b>1 393</b>	<b>36%</b>	<b>3 118</b>	<b>4 992</b>	<b>-37,5%</b>	<b>757</b>
Agriculture	0	0		0	0		170
Batiments & travaux publics	320	0		320	64	396,3%	64
Industrie	131	179	-27%	131	179	-26,8%	179
Service et commerce	1 443	1 214	19%	2 667	4 748	-43,8%	344
<b>Total Mises en Force</b>	<b>20 010</b>	<b>26 721</b>	<b>-25%</b>	<b>47 935</b>	<b>58 395</b>	<b>-17,9%</b>	<b>84 454</b>
<i>Sous total Mises en Force Mobilières</i>	<i>19 680</i>	<i>23 523</i>	<i>-16%</i>	<i>44 585</i>	<i>54 205</i>	<i>-17,7%</i>	<i>83 859</i>
Agriculture	2 311	1 819	27%	4 800	5 505	-12,8%	9 759
Batiments & travaux publics	871	979	-11%	2 218	2 306	-3,8%	3 030
Industrie	1 126	935	20%	2 561	2 510	2,1%	4 145
Service et commerce	15 373	19 791	-22%	35 006	43 884	-20,2%	65 929
<b>sous total Mises en Force Immobilières</b>	<b>330</b>	<b>3 198</b>	<b>-90%</b>	<b>3 350</b>	<b>4 189</b>	<b>-20,0%</b>	<b>595</b>
Agriculture	0	0		0	0		0
Batiments & travaux publics	0	0		70	64	8,6%	0
Industrie	0	179	-100%	0	179	-100,0%	0
Service et commerce	330	3 019	-89%	3 280	3 946	-16,9%	595
Total Engagements en cours (a)				123 641	110 221		129 622
Total Engagements classés (b) ****				12 967	16 700		9 406
<b>Total Engagements (a)+(b)</b>				<b>136 608</b>	<b>126 921</b>		<b>135 028</b>
Trésorerie nette				1 914	2 524		1 446
Ressources d'emprunts				110 967	98 348		109 537
Capitaux propres				24 140	23 182		23 714
Revenus Bruts de leasing (2)	19 531	19 311	1,134%	52 608	48 602	8,24%	59 228
Revenus Nets de leasing	3 411	2 922	16,740%	9 904	8 349	18,64%	11 788
Produits Nets de leasing	1 774	1 671	6,109%	5 394	4 809	12,15%	5 932
Total des charges d'exploitation	652	856	-23,790%	2 103	1 622	29,61%	2 601

(1) Données auditées

(2) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît pas sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication

\*\*\*\* Les engagements classés du troisième trimestre 2013 et 2012 sont calculés sans tenir compte de l'actualisation des impayés

Approbations: Contrats de leasing approuvés

Mises en force: Contrat dont la facturation est entrée en vigueur

Revenu brut de leasing: Loyers de leasing(+) Autres produits d'exploitation (+) intérêts de financement

Revenu net de leasing : Revenu brut de leasing (-) Amortissements financiers

Produits nets de leasing: Revenu net de leasing(-) charges financières

Charges d'exploitation: Charges de personnels (+) Dotation aux amortissements(+) autres charges d'exploitation

### Faits saillants:

L'activité de BEST LEASE a été marquée au cours du troisième trimestre 2013 par:

Une baisse des mises en forces de 17,9%, cette situation sera rattrapée au cours du quatrième trimestre 2013

Une augmentation du produit net de leasing de 12,2%

<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 01 NOVEMBRE 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,725%		
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,736%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,765%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,790%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,799%	1 011,293
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,816%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,839%	1 022,032
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,851%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,864%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014	4,877%		
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014	4,866%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,935%	1 024,572
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,110%	997,955
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,217%	1 000,273
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,370%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,414%		995,148
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,561%	1 038,181
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,880%	983,872
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,921%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,985%	977,828
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,220%		963,213
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,313%	1 036,958
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,324%		951,800

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	147,236	147,249		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,957	12,959		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,335	1,336		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	36,146	36,149		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	49,066	49,070		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	155,103	154,954		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	543,123	543,095		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	120,160	119,960		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	123,086	123,179		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,715	116,657		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	112,292	112,298		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	86,619	86,500		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	129,905	129,730		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	95,901	96,026		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	107,472	107,353		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 339,392	1 338,866		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 227,703	2 232,248		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	99,731	100,288		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	101,195	101,145		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,496	122,292		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 196,785	1 198,810		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	126,038	125,914		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,246	15,209		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 895,236	5 912,526		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 038,200	5 047,690		
26	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 000,000	5 000,000		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,145	2,156		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,874	1,882		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,086	1,094		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	107,454	107,466
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	103,627	103,636
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	105,032	105,042
33	ATTIARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	101,961	101,972
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	102,818	102,830
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	106,216	106,226
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	103,381	103,393
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	102,870	102,880
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	103,455	103,466
39	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	104,835	104,845
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	101,390	101,400
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	103,505	103,517
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	103,353	103,362
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	106,170	106,181
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	104,926	104,936
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	102,623	102,631
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	101,938	101,950
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	103,972	103,982
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	101,889	101,900
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	102,934	102,945
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	103,887	103,896
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	101,829	101,840
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	103,072	103,082
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	104,109	104,119
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	101,619	101,629

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,448	10,449
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	102,333	102,343
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	102,887	102,897
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	100,488	100,581
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	66,675	66,655
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	147,094	147,064
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1 461,090	1 461,355
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	107,851	107,815
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	110,651	105,925	105,895
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	87,724	83,884	83,622
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,650	16,640
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	261,465	262,005
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	34,859	34,995
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 326,048	2 326,973
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	75,840	75,991
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,789	56,913
71	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	99,750	99,632
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	109,965	109,796
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	98,738	98,533
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,311	11,314
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	11,928	11,934
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,826	14,865
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,228	14,228
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,758	11,764
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,610	10,614
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,471	10,470
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,631	10,633
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	125,409	125,401
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	125,124	125,121
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,175	10,192
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	104,154	104,610
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	19,934	19,931
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	78,151	78,745
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	79,673	80,316
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	97,073	97,075
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	90,219	90,566
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	97,339	97,384
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	99,633	99,655
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	-	9,977	9,975
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	-	9,941	9,938
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	93,199	93,161
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	99,723	100,217
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	126,911	127,370
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,480	10,544
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	114,405	115,052
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,666	116,999
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	100,662	101,241
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	95,640	97,089
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	176,981	177,105
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	159,450	159,492
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,268	141,304
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	9 727,850	9 713,020
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	18,807	18,790
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	129,588	129,923
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 489,165	1 488,799
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	104,161	104,773
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	87,006	86,788
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	113,407	113,491
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	8 765,635	8 739,517
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,287	9,222
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,172	9,146

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001  
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -  
courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE  
du  
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## **OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « CITY CARS »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'Admission au Marché Principal de la cote de la Bourse des actions de la société CITY CARS.

Dans le cadre du prospectus, la société CITY CARS a pris les engagements suivants :

- ✓ Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- ✓ Régulariser la durée du mandat de Monsieur Mehdi Mahjoub en tant que Directeur Général afin de la concorder avec la durée de son mandat en tant qu'Administrateur ;
- ✓ Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit du représentant des détenteurs d'actions CITY CARS acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions CITY CARS acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- ✓ Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- ✓ Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- ✓ Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- ✓ Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- ✓ Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, l'initiateur de l'offre la société El Karama Holding, représentée par son PDG Monsieur Mohamed Ali Chekir, s'engage à :

- ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse;

- ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du business plan du Groupe CITY CARS.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Sans fractionnement,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

#### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE CITY CARS AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du 07/06/2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société CITY CARS au marché principal de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 13 500 000 actions de nominal un (01)\* dinar chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

1. Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier;
2. Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de mettre en place un contrat de liquidité et un contrat de régulation.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société CITY CARS se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 10,950 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

#### **Décision ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 22/10/2012, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société CITY CARS tenue le 29/11/2012 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de bourse de Tunis.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 06/08/2013 a approuvé l'introduction en Bourse au prix de 10,950 DT l'action.

---

\* L'AGE du 29/11/2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 100 DT à un (1) DT.

## **Actions offertes au public :**

L'introduction de la société CITY CARS au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 4 050 000 actions d'une valeur nominale de un (1)<sup>\*</sup> dinar chacune, représentant 30% du capital de la société et ce, dans le cadre :

- D'une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de 1 498 500 actions au public, représentant 37% du total des actions offertes et 11,10% du capital de la société, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- D'un **Placement Global** de 2 551 500 actions, représentant 63% du total des actions offertes et 18,90% du capital de la société auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 dinars, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, et dirigé par AXIS CAPITAL BOURSE, désigné comme établissement chef de file.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités et les identités des donneurs d'ordre.

Le placement global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Sans fractionnement,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.**

**Il est à signaler que les investisseurs étrangers non résidents en Tunisie sont autorisés à acquérir des actions CITY CARS à hauteur de 15% du capital de la société.**

### **1- Présentation de la société**

**Dénomination sociale :** CITY CARS

**Siege social :** 51, rue Ali Darghouth -1001 Tunis

**Forme juridique :** Société Anonyme

**Date de constitution :** 22/08/2007

**Capital social :** 13 500 000 dinars, divisé en 13 500 000 actions ordinaires de valeur nominale un (1)<sup>\*</sup> dinar entièrement libérées.

---

\* L'AGE du 29/11/2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 100 DT à un (1) DT.

**Législation particulière applicable :** La loi n° 2009-69 du 12/08/2009 relative au commerce de distribution en Tunisie.

La loi n°2001-66 du 10/07/2001 relative a la suppression des autorisations administratives délivrées par les services du Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

L'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie et du transport du 10/08/1995 tel que modifié par les arrêtés du 15/08/1996 et de la 05/02/1999 et portant approbation du cahier des charges relatif à la commercialisation de matériels de transport routier fabriqués localement ou importés.

**Objet social :** La société a pour objet en Tunisie ou ailleurs :

1) L'importation, l'exportation, la commercialisation de tout véhicule de transport, de tout véhicule industriel ainsi que toute pièce détachée, accessoire, et en général tout produit accessoire aux dits véhicules. La représentation de tout fabricant ou commerçant de véhicules automobiles ou pièces détachées. La maintenance et la réparation de tout véhicule de transport, tout véhicule industriel de quelque nature que ce soit.

2) Toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets similaires ou connexes.

3) Et généralement, toute prise de participation directe ou indirecte dans le capital de sociétés civiles ou commerciales, quelque soit leur forme ou leur objet.

## **2- Période de validité de l'offre**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **21/10/2013** au **08/11/2013** inclus.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **21/10/2013** étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **08/11/2013** inclus.

## **3- Date de jouissance des actions**

Les actions à céder dans le cadre de cette offre, porteront jouissance à partir du **01/01/2013**.

## **4- Modalités de paiement du prix**

Pour la présente offre au public, le prix de l'action CITY CARS, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **10,950 Dinars** aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions CITY CARS dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions CITY CARS dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement, au comptant, au moment du dépôt de la demande de l'ordre d'achat.

## **5- Etablissements domiciliataires**

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions de la société CITY CARS exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Le syndicat de placement composé d'AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des actions CITY CARS exprimées dans le cadre du Placement Global.



## **6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres**

L'introduction de la société CITY CARS au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 4 050 000 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 30% du capital de la société.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et de Placement Global.

### **6-1- Offre à Prix Ferme :**

Les 1 498 500 actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme (représentant 37% de l'offre globale et 11,10% du capital social) seront réparties en trois (3) catégories :

- **Catégorie A :** 1 012 500 actions offertes représentant 25% de l'offre globale et 67,57% de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes, sollicitant au minimum 2000 actions et au maximum 67 500 actions pour les non institutionnels et 675 000 actions pour les institutionnels.

Les OPCVM donneurs d'ordre dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.

- **Catégorie B :** 166 360 actions offertes représentant 4,11% de l'offre globale et 11,10% de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales Tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 1999 actions.
- **Catégorie C :** 319 640 actions offertes représentant 7,89% de l'offre globale et 21,33% de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales Étrangères sollicitant au minimum 2 000 actions et au maximum 67 500 actions pour les non institutionnels et 319 640 actions pour les institutionnels.

**Étant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces trois (3) catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du placement global.**

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures Tunisiennes : nom, prénom, nature et numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures Tunisiennes : nom, prénom, date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales Tunisiennes : dénomination sociale complète et numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;

- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 actions, ni supérieur à :

- 67 500 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social),
- 675 000 actions pour les institutionnels\* (soit au plus 5% du capital social).

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé.
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même Intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout Intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

---

\*Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

▪ **Mode de répartition des actions et modalités de satisfaction des ordres d'achat**

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital social après cession	Répartition en % de l'OPF
<b>Catégorie A :</b> Personnes physiques et/ou morales Tunisiennes, sollicitant au minimum 2000 actions et au maximum 67 500 actions pour les non institutionnels et 675 000 actions pour les institutionnels.	1 012 500	11 086 875	7,50%	67,57%
<b>Catégorie B :</b> Personnes physiques et/ou morales Tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 1 999 actions.	166 360	1 821 642	1,23%	11,10%
<b>Catégorie C :</b> Personnes physiques et/ou morales étrangères, sollicitant au minimum 2000 actions et au maximum 67 500 actions pour les non institutionnels et 319 640 actions pour les institutionnels.	319 640	3 500 058	2,37%	21,33%
<b>Total</b>	<b>1 498 500</b>	<b>16 408 575</b>	<b>11,10%</b>	<b>100,00%</b>

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

**Pour la catégorie A :** Les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

**Pour la catégorie B :** Les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

**Pour la catégorie C :** Les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B, puis à la catégorie A, puis à la catégorie C.

**Transmission des ordres et centralisation :**

Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

**Ouverture des plis et dépouillement :**

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, d'Axis Capital Bourse-intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

## **6-2- Placement Global**

Dans le cadre du Placement Global, 2 551 500 actions représentant 63% du total des actions offertes et 18,9% du capital de la société seront offertes à des investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 dinars.

Les ordres d'achat seront centralisés auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, et dirigé par AXIS CAPITAL BOURSE, désigné comme établissement chef de file.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités et les identités des donneurs d'ordre.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

**Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :**

- **Quel que soit le porteur des titres,**
- **Sans fractionnement,**
- **Après information préalable du CMF,**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.**

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit au syndicat de placement.

Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à la définition fixée au niveau du présent prospectus.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- 67 500 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital)
- 675 000 actions pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital).

**Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.**

Les titres non acquis dans le cadre du placement global pourraient être affectés à la catégorie B, puis à la catégorie A, puis à la catégorie C de l'Offre à Prix Ferme.

### **Transmission des ordres:**

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, Axis Capital Bourse, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Axis Capital Bourse, intermédiaire en Bourse et comportant son cachet.

### **Soumission et vérification des ordres :**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procèdera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

## **7- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre d'actions attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

## **8- Règlement des espèces et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux. Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 16/04/2013 aux actions de la société CITY CARS le code ISIN : TN 0007550015.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par la STICODEVAM.

Le registre des actionnaires sera tenu par Axis Capital Bourse intermédiaire en Bourse.

## **9- Cotation des titres**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

## **10- Avantage fiscal**

L'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse stipule que : *« Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2014 ».*

Par conséquent, la société CITY CARS pourrait en bénéficier et donc, l'impôt sur les bénéfices calculé serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

## **11- Contrat de liquidité**

Les actionnaires de CITY CARS, Al Karama Holding et Automobile Investment Company (AIC), se sont engagés à alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de City Cars par :

- la somme de 2 573 250 dinars, répartie comme suit :
  - o 1 573 252,200 dinars par Automobile Investment Company
  - o 999 997,800 dinars par Al Karama Holding
- Un total de 235 000 titres, réparti comme suit :
  - o 143 676 titres par Automobile Investment Company
  - o 91 324 titres par Al Karama.

Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse AXIS CAPITAL BOURSE.

## **12- Régulation du cours boursier**

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 06/08/2013 a donné au Conseil d'Administration les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à l'intermédiaire en Bourse AXIS CAPITAL BOURSE.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'Admission aux négociations sur le Marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **13-839** du **03 octobre 2013** est mis à la disposition du public sans frais au siège de la société CITY CARS, auprès de AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, Intermédiaires en bourse chargés de l'opération, auprès de tous les intermédiaires en bourse ainsi que sur le site du Conseil du Marché Financier : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

# GENERALE OBLIG – SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2013

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 24 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 13.597.085, un actif net de D : 13.558.464, et un bénéfice de la période de D : 137.842.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV» comprenant le bilan au 30 Septembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les placements monétaires et les disponibilités représentent à la clôture de la période, 10,79% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Tunis, le 24 Octobre 2013

**Le commissaire aux comptes :**

FINOR

Mustapha MEDHIOUB



**GO SICAV**

16, Avenue Jean Jaurès  
1001 - Tunis

**BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2013**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/09/2013</b>	<b>30/09/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>12 120 980.029</u>	<u>13 304 417.923</u>	<u>13 405 098.214</u>
Obligations et valeurs assimilées		11 390 147.480	12 409 242.919	12 549 198.012
Titres des Organismes de Placement Collectif		730 832.549	895 175.004	855 900.202
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>1 466 923.373</u>	<u>3 208 966.977</u>	<u>3 116 555.601</u>
Placements monétaires		-	992 351.093	-
Disponibilités		1 466 923.373	2 216 615.884	3 116 555.601
<b>Créances d'exploitation</b>	7	<u>9 181.850</u>	<u>7 095.573</u>	<u>6 213.131</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>13 597 085.252</b></u>	<u><b>16 520 480.473</b></u>	<u><b>16 527 866.946</b></u>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	8	27 384.676	27 917.781	30 229.492
<b>Autres créditeurs divers</b>	9	11 237.008	10 427.199	15 398.841
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>38 621.684</b></u>	<u><b>38 344.980</b></u>	<u><b>45 628.333</b></u>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	12	13 190 195.352	16 065 325.375	15 931 554.654
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables de l'exercice clos		34.879	41.579	41.216
Sommes distribuables de l'exercice en cours		368 233.337	416 768.539	550 642.743
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>13 558 463.568</b></u>	<u><b>16 482 135.493</b></u>	<u><b>16 482 238.613</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>13 597 085.252</b></u>	<u><b>16 520 480.473</b></u>	<u><b>16 527 866.946</b></u>

**GO SICAV**

16, Avenue Jean Jaurès  
1001 - Tunis

**ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>du 01/07/2013 au 30/09/2013</i>	<i>du 01/01/2013 au 30/09/2013</i>	<i>du 01/07/2012 au 30/09/2012</i>	<i>du 01/01/2012 au 30/09/2012</i>	<i>Année 2012</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	5	141 890.166	450 249.242	140 249.861	430 850.196	575 678.551
Revenus des obligations et valeurs assimilées		141 087.138	424 687.638	139 360.127	404 716.544	548 670.745
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		803.028	25 561.604	889.734	26 133.652	27 007.806
<b>Revenus des placements monétaires</b>	6	18 489.501	56 415.798	16 139.205	62 507.557	81 382.813
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		160 379.667	506 665.040	156 389.066	493 357.753	657 061.364
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	(24 458.923)	(74 052.519)	(24 983.901)	(76 673.985)	(102 486.537)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		135 920.744	432 612.521	131 405.165	416 683.768	554 574.827
<b>Autres charges</b>	11	(2 928.496)	(6 911.170)	(2 026.580)	(6 139.110)	(8 165.192)
<b>Autres produits</b>		-	-	-	-	88.847
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		132 992.248	425 705.052	129 378.585	410 544.658	546 498.482
Régularisation du résultat d'exploitation		(82 913.935)	(57 471.715)	11 878.812	6 223.881	4 144.261
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		50 078.313	368 233.337	141 257.397	416 768.539	550 642.743
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		82 913.935	57 471.715	(11 878.812)	(6 223.881)	(4 144.261)
Plus ou moins valeurs réalisées sur titres		-	(2 662.338)	-	3 427.925	3 127.177
Variation plus ou moins valeurs potentielles sur titres		4 849.461	(4 715.444)	5 198.785	(11 027.839)	(4 448.802)
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		137 841.709	418 327.270	134 577.370	402 944.744	545 176.857

**GO SICAV**

16, Avenue Jean Jaurès  
1001 - Tunis

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Note</i>	<i>du 01/07/2013 au 30/09/2013</i>	<i>du 01/01/2013 au 30/09/2013</i>	<i>du 01/07/2012 au 30/09/2012</i>	<i>du 01/01/2012 au 30/09/2012</i>	<i>Année 2012</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	137 841.709	418 327.270	134 577.370	402 944.744	545 176.857
Résultat d'exploitation	132 992.248	425 705.052	129 378.585	410 544.658	546 498.482
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4 849.461	(4 715.444)	5 198.785	(11 027.839)	(4 448.802)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	(2 662.338)	-	3 427.925	3 127.177
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	-	(508 672.850)	-	(702 501.965)	(702 501.965)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	(3 553 244.861)	(2 833 429.465)	499 449.65	(446 965.863)	(589 094.856)
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	3 915 033.539	18 242 872.799	4 164 152.712	14 163 286.224	20 271 646.680
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 678.202)	(3 831.149)	(2 469.471)	(2 576.998)	(3 927.839)
- Régularisation des sommes distribuables	91 200.474	574 408.205	93 879.411	503 811.602	693 445.344
<b>Rachats</b>					
- Capital	(7 387 652.670)	(20 977 609.480)	(3 676 332.600)	(14 589 613.104)	(20 838 248.856)
- Régularisation des sommes non distribuables	4 975.588	4 586.310	2 218.936	2 663.556	4 240.683
- Régularisation des sommes distribuables	(174 123.590)	(673 856.150)	(81 999.334)	(524 537.143)	(716 250.868)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(3 415 403.152)</b>	<b>(2 923 775.045)</b>	<b>634 027.02</b>	<b>(746 523.084)</b>	<b>(746 419.964)</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	16 973 866.720	16 482 238.613	15 848 108.469	17 228 658.577	17 228 658.577
En fin de période	13 558 463.568	13 558 463.568	16 482 135.493	16 482 135.493	16 482 238.613
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>					
En début de période	169,704	162,192	158,654	167,960	167,960
En fin de période	134,351	134,351	163,620	163,620	162,192
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>100.918</b>	<b>100.918</b>	<b>100.734</b>	<b>100.734</b>	<b>101.622</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0.90%</b>	<b>2.65%</b>	<b>0.84%</b>	<b>2.44%</b>	<b>3.30%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 Septembre 2013

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBILG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

**Note 4: Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2013 à D : 12.120.980,029 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2013	% actif net
<b>Obligations des sociétés et valeurs assimilés</b>		<b>11 140 404,000</b>	<b>11 390 147,480</b>	<b>84,01%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>8 008 354,000</b>	<b>8 182 351,561</b>	<b>60,35%</b>
EO AIL 2009/1	2 000	40 000,000	41 253,698	0,30%
EO AIL 2011/1	1 000	60 000,000	61 179,617	0,45%
EO AIL 2012/2	3 000	240 000,000	244 387,069	1,80%
EO AMEN BANK 2006 (TMM+1%)	3 000	120 000,000	123 460,984	0,91%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	219 960,000	219 986,274	1,62%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	219 960,000	219 985,170	1,62%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+ 0,85%)	3 000	239 970,000	240 821,274	1,78%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	380 000,000	386 845,072	2,85%
EO ATL 2010-1(TMM+ 0,75%)	2 000	80 000,000	80 475,902	0,59%
EO ATL 2010-1(TMM+ 0,75%)	5 000	200 000,000	201 189,756	1,48%
EO ATL 2010-2(TMM+ 1%)	5 000	500 000,000	516 186,575	3,81%
EO ATL 2011	2 000	200 000,000	206 301,369	1,52%
EO ATL 2012-1	1 000	80 000,000	81 326,378	0,60%
EO ATL 2012-1	800	64 000,000	65 061,102	0,48%
EO ATL 2013-2	1 000	100 000,000	100 000,000	0,74%
EO TJR LEASING 2011-1	2 000	160 000,000	165 491,726	1,22%
EO TJR LEASING 2010-1	5 000	200 000,000	200 376,706	1,48%
EO TJR LEASING 2012-2	2 000	200 000,000	207 925,917	1,53%
EO SUB Attijari Leasing 2009	2 000	200 000,000	206 003,288	1,52%
EO SUB Attijari Leasing 2009 (TMM+ 1%)	2 000	200 000,000	205 862,483	1,52%
E.SUB BH 2007/1	1 500	60 000,000	62 183,222	0,46%
EO BTK 2009	1 000	79 984,000	81 951,284	0,60%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	200 000,000	208 837,260	1,54%
EO CIL SUB 2008	4 000	400 000,000	416 462,466	3,07%
EO CIL 2009/1	2 000	40 000,000	40 352,000	0,30%
EO CIL 2011/1	2 000	120 000,000	123 298,192	0,91%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	1 000	60 000,000	61 535,458	0,45%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	2 000	120 000,000	123 070,917	0,91%
EO CIL 2012/1 FIXE	4 000	320 000,000	327 785,206	2,42%
EO HL 2009/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	40 000,000	40 277,260	0,30%
EO HL 2009/1 (TMM+ 1,5%)	3 000	60 000,000	60 424,642	0,45%
EO HL 2009/2	5 000	100 000,000	100 072,329	0,74%
EO HL 2010/2	2 000	120 000,000	124 429,282	0,92%
EO HL 2012/1	1 000	80 000,000	80 035,507	0,59%
EO HL 2012/1	1 000	80 000,000	80 035,507	0,59%
EO HL 2013/1	2 000	200 000,000	204 143,781	1,51%
EO PANOBOIS 2007	500	20 000,000	20 495,781	0,15%
EO SUB TL 2009 (TMM+ 1,25%)	3 000	60 000,000	60 044,352	0,44%

EO TL 2010/2 (Taux fixe 5,375%)	2 000	120 000,000	124 495,562	0,92%
EO TL 2010/2 (TMM+0,75%)	3 000	180 000,000	186 424,680	1,37%
EO TL 2011/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	120 000,000	121 708,931	0,90%
EO TL 2011/1 (TMM+0,9%)	2 000	120 000,000	121 566,570	0,90%
EO TL 2011/2	1 000	80 000,000	83 515,879	0,62%
EO TL 2012/2	1 000	100 000,000	103 576,329	0,76%
EO TL 2011/3	2 000	160 000,000	165 026,192	1,22%
EO TL 2012-1	2 500	200 000,000	203 369,863	1,50%
EO UIB 2009/1	2 000	146 640,000	147 983,463	1,09%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	225 000,000	226 118,466	1,67%
EO UIB 2011/2	4 000	342 840,000	353 657,584	2,61%
EO BTE 2011	1 000	100 000,000	102 908,524	0,76%
EO EL WIFAK 2013	1 000	100 000,000	102 444,712	0,76%
EO UNIFACTOR 2013	1 500	150 000,000	150 000,000	1,11%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>3 132 050,000</b>	<b>3 207 795,919</b>	<b>23,66%</b>
BTA 5,5 10/2018 (acquis le 13/06/2012)	300	290 250,000	303 052,192	2,24%
BTA 6,10 10/2013 (acquis le 11/10/2006)	500	489 000,000	512 731,507	3,78%
BTA 6,10 10/2013 (acquis le 11/10/2006)	500	488 750,000	512 481,507	3,78%
BTA 8,25 07/2014 (acquis le 06/08/2002)	100	99 640,000	101 158,904	0,75%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	400	414 320,000	413 697,524	3,05%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	150	155 370,000	155 137,957	1,14%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	300	310 950,000	310 310,986	2,29%
BTA 6,75 07/2017 (acquis le 13/02/2008)	500	496 850,000	502 915,753	3,71%
BTA 5,25 03/2016 (acquis le 14/09/2011)	400	386 920,000	396 309,589	2,92%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>726 605,474</b>	<b>730 832,549</b>	<b>5,39%</b>
<b>Titres des OPCVM</b>		<b>664 098,374</b>	<b>667 938,961</b>	<b>4,93%</b>
FINA O SICAV	1 610	168 271,001	165 923,380	1,22%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	110 264,274	0,81%
AXIS TRESORIE	34	3 659,329	3 601,722	0,03%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	32 310,000	0,24%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 037,500	0,19%
FCP HELION	500	50 990,500	51 287,000	0,38%
MAXULA INVEST	1 915	200 163,460	198 200,585	1,46%
SANADET SICAV	750	80 351,100	80 314,500	0,59%
<b>Fonds commun de créances</b>		<b>62 507,100</b>	<b>62 893,588</b>	<b>0,46%</b>
FCC BIAT P2	100	62 507,100	62 893,588	0,46%
<b>TOTAL</b>		<b>11 867 009,474</b>	<b>12 120 980,029</b>	<b>89,40%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'Actif</b>				<b>89,14%</b>

**Note 5: Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 141.890,166 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2013, contre D :140.249,861 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<b>Trimestre 3 2013</b>	<b>Trimestre 3 2012</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	99 905,999	98 156,010
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTNB, BTA)	41 181,139	41 204,117
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u></b>		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	803,028	889,734
<b>TOTAL</b>	<b>141 890,166</b>	<b>140 249,861</b>

**Note 6 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2013 à D : 18.489,501 contre D : 16.139,205 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<b>Trimestre 3 2013</b>	<b>Trimestre 3 2012</b>
Intérêts des billets de trésorerie	7 512,166	8 074,640
Intérêts des dépôts à vue	7 453,634	8 064,565
Intérêts des certificats de dépôts	3 523,701	-
<b>TOTAL</b>	<b>18 489,501</b>	<b>16 139,205</b>

**Note 7: Créances d'exploitation**

Cette rubrique s'élève au 30/09/2013 à D : 9.181,850 contre D : 7.095,573 au 30/09/2012 et se détaille ainsi :

	<b><u>30/09/2013</u></b>	<b><u>30/09/2012</u></b>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	8 987,878	6 046,149
Intérêts sur obligations à recevoir	193,972	1 049,424
<b>Total</b>	<b><u>9 181,850</u></b>	<b><u>7 095,573</u></b>



**Note 8 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 30/09/2013 à D : 27.384,676 contre D : 27.917,781 au 30/09/2012 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Rémunération du dépositaire	4 412,877	4 416,940
Rémunération du gestionnaire	22 971,799	23 500,841
<b>Total</b>	<b><u>27 384,676</u></b>	<b><u>27 917,781</u></b>

**Note 9 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au 30/09/2013 à D : 11.237,008 contre D : 10.427,199 au 30/09/2012 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 428,679	4 833,939
Autres	7 808,329	5 593,260
<b>Total</b>	<b><u>11 237,008</u></b>	<b><u>10 427,199</u></b>

**Note 10 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2013 à D : 24.458,923 contre D : 24.983,901 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2012; se détaillant ainsi :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Commission de gestion de la CGI	22 971,799	23 500,841
Rémunération du dépositaire	1 487,124	1 483,060
<b>Total</b>	<b><u>24 458,923</u></b>	<b><u>24 983,901</u></b>

**Note 11 : Autres charges**

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2013 à D : 2.928,496 contre D : 2.026,580 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2012; se détaillant ainsi :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Honoraires commissaire aux comptes	2 016,439	2 010,929
Autres	912,057	15,651
	<b><u>2 928,496</u></b>	<b><u>2 026,580</u></b>

## Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2013 se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2012

Montant	15 931 554,654
Nombre de titres	162 192
Nombre d'actionnaires	284

### Souscriptions réalisées

Montant	18 242 872,799
Nombre de titres émis	185 722
Nombre d'actionnaires nouveaux	429

### Rachats effectués

Montant	(20 977 609,480)
Nombre de titres rachetés	(213 563)
Nombre d'actionnaires sortants	(251)

### Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables	755
Plus ou moins values réalisées sur titres	(2 662,338)
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(4 715)

### Capital au 30-09-2013

Montant	13 190 195,352
Nombre de titres	134 351,000
Nombre d'actionnaires	462

# **TUNISO EMIRATIE SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2013**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2013**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 10 avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 58.024.467, un actif net de D : 57.932.607 et un résultat bénéficiaire de la période de D : 567.227.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 30 Septembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

**3.** A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 25 Octobre 2013

**Le commissaire aux comptes :**

FINOR

Fayçal DERBEL

**BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2013**

(Montants exprimés en dinar)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/09/2013</b>	<b>30/09/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	44,336,608	49,730,553	49,454,133
Obligations et valeurs assimilées		41,649,424	46,809,613	46,715,578
Titres OPCVM		2,687,184	2,920,940	2,738,555
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		13,683,461	15,326,489	12,690,467
Placements monétaires	5	13,275,350	12,230,146	10,968,909
Disponibilités		408,111	3,096,343	1,721,558
<b>Créances d'exploitation</b>	6	4,398	111,094	4,785
<b>Autres actifs</b>	7	-	11,128	7,364
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>58,024,467</b>	<b>65,179,264</b>	<b>62,156,749</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	8	60,707	68,322	68,518
<b>Autres créditeurs divers</b>	9	31,153	27,811	39,011
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>91,860</b>	<b>96,133</b>	<b>107,529</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	14	56,234,451	63,306,771	59,814,893
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables de l'exercice clos		138	161	152
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1,698,018	1,776,199	2,234,175
<b>ACTIF NET</b>		<b>57,932,607</b>	<b>65,083,131</b>	<b>62,049,220</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>58,024,467</b>	<b>65,179,264</b>	<b>62,156,749</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinar)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/01 au 30/09/2012	Année 2012
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	496 767	1 597 503	517 364	1 600 320	2 130 508
Revenus des obligations et valeurs assimilées		496 767	1 497 964	517 364	1 475 484	2 005 672
Revenus des titres OPCVM		-	99 539	-	124 836	124 836
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	121 778	355 531	132 100	371 895	511 532
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		618 545	1 953 034	649 464	1 972 215	2 642 040
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(58 213)	(177 115)	(65 827)	(192 587)	(257 351)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		560 332	1 775 919	583 637	1 779 628	2 384 689
<b>Autres charges</b>	13	(29 883)	(95 642)	(34 226)	(101 310)	(136 905)
<b>Autres produits</b>		3 785	16 129	8 749	39 149	39 149
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		534 234	1 696 406	558 160	1 717 467	2 286 933
Régularisation du résultat d'exploitation		(22 761)	1 612	16 354	58 732	(52 758)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		511 473	1 698 018	574 514	1 776 199	2 234 175
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		22 761	(1 612)	(16 354)	(58 732)	52 758
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		35 401	(13)	37 193	(27 003)	4 979
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(2 408)	(2 408)	(3 939)	13 393	14 998
Frais de négociation		-	-	(118)	(472)	(767)
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>567 227</b>	<b>1 693 985</b>	<b>591 296</b>	<b>1 703 385</b>	<b>2 306 143</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2012</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2012</i>	<i>Année 2012</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>567 227</u>	<u>1 693 985</u>	<u>591 296</u>	<u>1 703 385</u>	<u>2 306 143</u>
Résultat d'exploitation	534 234	1 696 406	558 160	1 717 467	2 286 933
Variation des plus (ou moins) values potentielles sui	35 401	(13)	37 193	(27 003)	4 979
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titre	(2 408)	(2 408)	(3 939)	13 393	14 998
Frais de négociation	-	-	(118)	(472)	(767)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>-</u>	<u>(2 138 034)</u>	<u>-</u>	<u>(2 437 862)</u>	<u>(2 437 862)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(1 662 101)</u>	<u>(3 672 564)</u>	<u>617 874</u>	<u>4 947 795</u>	<u>1 311 126</u>
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	3 983 390	21 727 425	8 509 635	28 412 978	36 959 899
- Régularisation des sommes non distribuables	(830)	3 599	(3 766)	(1 937)	(692)
- Régularisation des sommes distribuables	102 966	728 275	203 110	899 993	1 192 464
<b>Rachats</b>					
- Capital	(5 624 288)	(25 310 685)	(7 908 004)	(23 616 632)	(35 688 727)
- Régularisation des sommes non distribuables	2 393	1 640	3 653	2 976	1 735
- Régularisation des sommes distribuables	(125 732)	(822 818)	(186 754)	(749 583)	(1 153 553)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(1 094 874)</b></u>	<u><b>(4 116 613)</b></u>	<u><b>1 209 170</b></u>	<u><b>4 213 318</b></u>	<u><b>1 179 407</b></u>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	59 027 481	62 049 220	63 873 961	60 869 813	60 869 813
En fin de période	57 932 607	57 932 607	65 083 131	65 083 131	62 049 220
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>					
En début de période	581 865	601 394	630 798	588 609	588 609
En fin de période	565 367	565 367	636 849	636 849	601 394
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>102,469</b></u>	<u><b>102,469</b></u>	<u><b>102,196</b></u>	<u><b>102,196</b></u>	<u><b>103,176</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>1,01%</b></u>	<u><b>2,92%</b></u>	<u><b>0,92%</b></u>	<u><b>2,68%</b></u>	<u><b>3,62%</b></u>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

### **AU 30 SEPTEMBRE 2013**

#### **Note 1 : Présentation de la société**

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

#### **Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels**

Les états financiers arrêtés au 30 septembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **Note 3 : Principes comptables appliqués**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

##### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.



### 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2013 à D : 44.336.608 et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 30/09/2013</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Obligations des sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>40,873,404</b>	<b>41,649,424</b>	<b>71.89%</b>
<b>Obligations</b>		<b>31,416,580</b>	<b>31,994,261</b>	<b>55.23%</b>
Emprunt AIL 2009/1	7,000	140,000	144,388	0.25%
Emprunt AIL 2010/1	15,000	600,000	612,151	1.06%
Emprunt AIL 2012/1 (taux fixe)	11,000	880,000	896,086	1.55%
Emprunt ATB 2009 ligne A2	15,000	1,125,000	1,143,099	1.97%
Emprunt ATB 2009 ligne B2	10,000	1,000,000	1,017,328	1.76%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5,000	500,000	503,069	0.87%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5,000	500,000	502,740	0.87%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10,000	600,000	600,414	1.04%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10,000	600,000	600,434	1.04%
Emprunt ATL 2009/3	10,000	400,000	412,356	0.71%
Emprunt ATL 2010/1 (taux fixe)	10,000	400,000	402,440	0.69%
Emprunt ATL 2010/1 (taux variable)	10,000	400,000	402,556	0.69%
Emprunt ATL 2010/2 (taux variable)	5,000	500,000	516,485	0.89%
Emprunt ATL 2012/1 (taux fixe)	1,000	80,000	81,326	0.14%
Emprunt ATL 2013/1 (taux fixe)	5,000	500,000	501,736	0.87%
Emprunt BTK 2009/B	5,000	350,000	358,808	0.62%
Emprunt BTK 2009/C	10,000	799,900	820,411	1.42%
Emprunt BTK 2009/D	5,000	425,000	436,825	0.75%
BTK2012-1_7A	5,000	500,000	522,093	0.90%
BTK2012-1_7A	20,000	2,000,000	2,088,373	3.60%
Emprunt CIL 2009/1	5,000	100,000	100,918	0.17%
Emprunt CIL 2009/2	10,000	200,000	200,386	0.35%
Emprunt CIL 2009/3	13,000	520,000	534,660	0.92%
Emprunt CIL 2010/1	30,000	1,200,000	1,208,699	2.09%
Emprunt CIL 2011/1 (taux fixe)	2,000	120,000	123,298	0.21%

Emprunt CIL 2011/1 (taux variable)	3,000	180,000	184,805	0.32%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	5,000	400,000	409,732	0.71%
CIL2012-1_5A	1,000	80,000	81,946	0.14%
Emprunt STB 2008/2	15,000	1,125,000	1,161,062	2.00%
Emprunt STB 2010/1 (taux variable)	5,000	350,000	357,890	0.62%
Emprunt STB 2010/1 (taux fixe)	5,000	399,950	408,870	0.71%
Emprunt Sté touristique El Mouradi	3,000	60,000	60,085	0.10%
Emprunt Tunisie Leasing 2008	7,000	140,000	144,926	0.25%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/1	5,000	100,000	103,034	0.18%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/2	3,000	120,000	122,507	0.21%
Emprunt Tunisie Leasing 2009 Sub (taux variable)	10,000	200,000	200,158	0.35%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/1	5,000	200,000	202,741	0.35%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/2 (taux variable)	10,000	600,000	621,708	1.07%
Emprunt Tunisie Leasing 2011/3 (taux fixe)	5,000	400,000	412,565	0.71%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15,000	1,099,800	1,099,931	1.90%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15,000	1,099,800	1,099,926	1.90%
Emprunt Amen Bank 2010/1	7,000	559,930	562,061	0.97%
Emprunt Sté Meublatex 2008	10,000	600,000	602,414	1.04%
Emprunt UIB 2009/1	30,000	2,400,000	2,423,387	4.18%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	10,000	900,000	904,474	1.56%
Emprunt UIB 2011/2 (taux fixe)	20,000	1,714,200	1,768,288	3.05%
Emprunt Banque de l'habitat 2009 (taux variable)	10,000	923,000	952,212	1.64%
Emprunt C.H.O 2009	2,000	175,000	181,595	0.31%
Emprunt B.T.E 2010	20,000	1,700,000	1,703,052	2.94%
Emprunt B.T.E 2011 (taux variable)	14,500	1,450,000	1,493,813	2.58%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>9,258,390</b>	<b>9,372,939</b>	<b>16.18%</b>
BTA 07/2017	300	297,810	302,742	0.52%
BTA 07/2017	700	709,730	712,546	1.23%
BTA 07/2017	500	507,750	509,415	0.88%
BTA 03/2019	500	514,000	520,685	0.90%
BTA 03/2019	500	500,000	512,296	0.88%
BTA 08/2022	500	500,000	503,069	0.87%
BTA 08/2022	500	501,250	503,991	0.87%
BTA 08/2022	500	485,000	491,338	0.85%
BTA 08/2022	500	483,750	490,361	0.85%
BTA 08/2022	500	480,000	487,428	0.84%
BTA 08/2022	500	476,250	484,208	0.84%
BTA 08/2022	700	665,000	674,285	1.16%
BTA 08/2022	300	284,700	288,722	0.50%
BTA 08/2022	500	475,750	481,391	0.83%
BTA 08/2022	1,000	951,000	965,111	1.67%
BTA 08/2022	500	475,000	481,790	0.83%
BTA 08/2022	500	475,750	482,429	0.83%

BTA 08/2022	300	285,450	288,733	0.50%
BTA 08/2022	200	190,200	192,399	0.33%
<b>Bons du Trésor Zéro Coupons</b>		<b>198,434</b>	<b>282,224</b>	<b>0.49%</b>
BTZC 10/2016	368	198,434	282,224	0.49%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>2,716,834</b>	<b>2,687,184</b>	<b>4.64%</b>
<b>Actions des SICAV</b>		<b>2,194,066</b>	<b>2,172,547</b>	<b>3.75%</b>
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	11,255	1,149,370	1,143,418	1.97%
SANADETT SICAV	3,123	340,009	334,430	0.58%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	6,744	704,687	694,699	1.20%
<b>Parts des FCP</b>		<b>522,768</b>	<b>514,637</b>	<b>0.89%</b>
FCP ALAMANAHA	5,132	522,768	514,637	0.89%
<b>TOTAL</b>		<b>43,590,238</b>	<b>44,336,608</b>	<b>76.53%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>76.41%</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2013 à D : 13.275.350 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2013	% Actif net
<b>Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation</b>	<b>4,247,225</b>	<b>4,271,127</b>	<b>7.37%</b>
BT CIL du 20/08/2013 (pour 90 jours au taux de 6,50%)	1,974,416	1,986,355	3.43%
BT CIL du 19/09/2013 (pour 90 jours au taux de 6,50%)	789,766	791,131	1.37%
BT TL du 12/08/2013 (pour 80 jours au taux de 6,45%)	1,483,043	1,493,641	2.58%
<b>Comptes à terme</b>	<b>6,500,000</b>	<b>6,523,368</b>	<b>11.26%</b>
Placement au 02/10/2013 (au taux de TMM+1%)	1,300,000	1,314,556	2.27%
Placement au 12/12/2013 (au taux de 6,50%)	2,000,000	2,005,129	3.46%
Placement au 22/12/2013 (au taux de 7%)	2,400,000	2,402,946	4.15%
Placement au 24/12/2013 (au taux de 7%)	800,000	800,737	1.38%
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>2,473,778</b>	<b>2,480,855</b>	<b>4.28%</b>
Certificat de dépôt BTE au 06/12/2013 ( au taux de 6,50%)	1,974,416	1,981,238	3.42%
Certificat de dépôt BTE au 07/10/2013 ( au taux de 5,75%)	499,362	499,617	0.86%
<b>Total</b>	<b>13,221,003</b>	<b>13,275,350</b>	<b>22.92%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>			<b>22.88%</b>

**Note 6: Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2013 à D : 4.398 contre D: 111.094 au 30/09/2012 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Intérêts des obligations à recevoir	-	110,588
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	4,398	-
Retenues à la source / B.T.A	-	506
<b>Total</b>	<u><b>4,398</b></u>	<u><b>111,094</b></u>

**Note 7 : Autres actifs**

Cette rubrique présente un solde nul au 30/09/2013 contre D : 11.128 au 30/09/2012 et se détaille comme suit:

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Logiciel	44,800	44,800
<b><u>Valeur brute</u></b>	<u><b>44,800</b></u>	<u><b>44,800</b></u>
Amortissements	(44,800)	(33,672)
<b><u>Valeur nette</u></b>	<u><b>-</b></u>	<u><b>11,128</b></u>

La rubrique logiciel englobe exclusivement le logiciel de gestion "BFI" qui est amorti sur une durée de 3 ans.

**Note 8 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 30/09/2013 à D : 60.707 contre D : 68.322 au 30/09/2012 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Rémunération dépositaire	3,754	3,754
Rémunération distributeur	56,953	64,568
<b>Total</b>	<u><b>60,707</b></u>	<u><b>68,322</b></u>

**Note 9 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2013 à D : 31.153 contre D : 27.811 au 30/09/2012 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9,380	8,701
Redevances du CMF	5,033	5,576
Rémunération du PDG	5,363	4,298
Rémunération du personnel	396	-
Loyer	1,377	1,377
Etat, taxes et versements assimilés	830	80
Publications et frais divers	2,522	3,312
Jetons de présence à payer	4,959	5,230
Dividendes à payer	4,134	2,906
Charge constatée d'avance (maintenance BFI)	(4,161)	(4,172)
Autres	1,320	503
<b>Total</b>	<b>31,153</b>	<b>27,811</b>

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2013 à D : 496.767 contre D : 517.364 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<b>Trimestre 3 2013</b>	<b>Trimestre 3 2012</b>
<b><u>Revenus des obligations</u></b>		
- Intérêts	382,337	402,009
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>		
- Intérêts des BTA et BTZC	114,430	115,355
<b>TOTAL</b>	<b>496,767</b>	<b>517,364</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2013 au 30/09/2013 à D : 121.778 contre D : 132.100 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<b>Trimestre 3 2013</b>	<b>Trimestre 3 2012</b>
Intérêts des billets de trésorerie	64,217	84,734
Intérêts des comptes à terme	37,124	41,010
Intérêts des certificats de dépôt	20,437	6,356
<b>TOTAL</b>	<b>121,778</b>	<b>132,100</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Juillet au 30 Septembre 2013 à D : 58.213 contre D : 65.827 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u><b>30/09/2013</b></u>	<u><b>30/09/2012</b></u>
Rémunération dépositaire	1,260	1,260
Rémunération distributeur	56,953	64,567
<b>Total</b>	<u><b>58,213</b></u>	<u><b>65,827</b></u>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 1er Juillet au 30 Septembre 2013 à D : 29.883 contre D : 34.226 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u><b>30/09/2013</b></u>	<u><b>30/09/2012</b></u>
Honoraires du commissaire aux comptes	3,680	3,275
Rémunération du CMF	14,238	16,141
Rémunération du PDG	3,113	3,814
Etat, taxes et versements assimilés	1,272	1,301
Loyer	378	378
Publications et frais divers	176	1,020
Jetons de présence	3,680	2,834
Dotations aux amortissements des immobilisations	-	3,764
Maintenance logiciel BFI	1,694	1,699
Rémunérations du personnel	1,652	-
<b>Total</b>	<u><b>29,883</b></u>	<u><b>34,226</b></u>

## Note 14 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2013, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2012

Montant	59,814,893
Nombre de titres	601,394
Nombre d'actionnaires	358

### Souscriptions réalisées

Montant	21,727,425
Nombre de titres émis	218,453
Nombre d'actionnaires nouveaux	53

### Rachats effectués

Montant	(25,310,685)
Nombre de titres rachetés	(254,480)
Nombre d'actionnaires sortants	(60)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(13)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2,408)
Régularisation des sommes non distribuables	5,239
Frais de négociation	-

### Capital au 30-09-2013

Montant	56,234,451
Nombre de titres	565,367
Nombre d'actionnaires	351

# SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2013

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 30 mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS» pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 5.340.319, un actif net de D : 5.326.408 et un bénéfice de la période de D : 38.892.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Septembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



### ***Opinion***

**3-** A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 24 Octobre 2013

**Le commissaire aux comptes :**

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

**BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2013**

(Montants exprimés en dinar tunisien)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/09/2013</b>	<b>30/09/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	4 118 824	2 760 093	3 606 865
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		48	62	55
Obligations et valeurs assimilées		4 055 881	2 676 014	3 528 717
Tires des Organismes de Placement Collectif		62 895	84 017	78 093
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		1 213 174	828 878	1 225 289
Placements monétaires	6	1 211 000	827 422	1 218 055
Disponibilités		2 174	1 456	7 234
<b>Créances d'exploitation</b>	12	8 321	23 620	31 393
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 340 319</b>	<b>3 612 591</b>	<b>4 863 547</b>
 <b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	8	11 001	7 915	8 373
<b>Autres créditeurs divers</b>	9	2 910	1 729	2 298
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>13 911</b>	<b>9 644</b>	<b>10 671</b>
 <b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	13	5 200 523	3 519 373	4 702 843
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables de l'exercice		125 885	83 574	150 033
<b>ACTIF NET</b>		<b>5 326 408</b>	<b>3 602 947</b>	<b>4 852 876</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>5 340 319</b>	<b>3 612 591</b>	<b>4 863 547</b>

**ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/01 au 30/09/2012	Année 2012
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	5	48 701	144 419	34 254	100 578	135 300
Revenus des actions et valeurs assimilées		-	2	-	2	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées		47 909	141 995	33 367	97 894	131 738
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		792	2 422	887	2 682	3 560
<b>Revenus des placements monétaires</b>	7	7 525	22 675	5 602	14 723	21 991
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		56 226	167 094	39 856	115 301	157 291
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	(12 942)	(38 466)	(9 312)	(27 058)	(36 909)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		43 284	128 628	30 544	88 243	120 382
<b>Autres produits</b>		40	40	-	122	125
<b>Autres charges</b>	11	(1 740)	(5 844)	(1 363)	(3 654)	(4 898)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		41 584	122 824	29 181	84 711	115 609
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		4 920	3 061	1 459	(1 137)	34 424
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		46 504	125 885	30 640	83 574	150 033
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(4 920)	(3 061)	(1 459)	1 137	(34 424)
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		(3 792)	(5 347)	(2 272)	(4 001)	(3 470)
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		1 100	13 812	376	1 473	1
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		38 892	131 289	27 285	82 183	112 140

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2012</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2012</i>	<i>Année 2012</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>38 892</u>	<u>131 289</u>	<u>27 285</u>	<u>82 183</u>	<u>112 140</u>
Résultat d'exploitation	41 584	122 824	29 181	84 711	115 609
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 792)	(5 347)	(2 272)	(4 001)	(3 470)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 100	13 812	376	1 473	1
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>224 611</u>	<u>342 243</u>	<u>151 288</u>	<u>(132 047)</u>	<u>1 087 925</u>
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	1 182 473	3 903 353	887 015	2 899 952	5 641 782
- Régularisation des sommes non distribuables	40 014	58 005	83 498	97 737	189 037
- Régularisation des sommes distribuables	24 587	157 159	17 244	107 971	189 656
<b>Rachats</b>					
- Capital	(969 966)	(3 574 929)	(742 141)	(3 027 014)	(4 622 737)
- Régularisation des sommes non distribuables	(32 830)	(47 247)	(78 543)	(101 585)	(154 581)
- Régularisation des sommes distribuables	(19 687)	(154 098)	(15 785)	(109 108)	(155 232)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>263 503</b></u>	<u><b>473 532</b></u>	<u><b>178 573</b></u>	<u><b>(49 864)</b></u>	<u><b>1 200 065</b></u>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	5 062 905	4 852 876	3 424 374	3 652 811	3 652 811
En fin de période	5 326 408	5 326 408	3 602 947	3 602 947	4 852 876
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>					
En début de période	104 218	101 711	72 866	78 942	78 942
En fin de période	108 814	108 814	76 103	76 103	101 711
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u>48,950</u>	<u>48,950</u>	<u>47,343</u>	<u>47,343</u>	<u>47,712</u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u>0,76%</u>	<u>2,59%</u>	<u>0,74%</u>	<u>2,31%</u>	<u>3,11%</u>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

### **AU 30 SEPTEMBRE 2013**

#### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

#### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

### 3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2013, à D : 4.118.824 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2013	% Actif net
<b>Actions,valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>36</b>	<b>48</b>	<b>0,00%</b>
<b>Actions, valeurs assimilées &amp;droits rattachés admis à la cote</b>		<b>36</b>	<b>48</b>	<b>0,00%</b>
<u>Actions</u>				
TPR	11	36	48	0,00%
<b>Obligations des sociétés et valeurs assimilées</b>		<b>3 980 778</b>	<b>4 055 881</b>	<b>76,15%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>998 000</b>	<b>1 020 533</b>	<b>19,16%</b>
AMEN BANK 2006	1 000	40 000	41 188	0,77%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	90 000	90 173	1,69%
ATL 2010/2 TV	1 000	100 000	103 298	1,94%
BTE 2010 B	600	51 000	51 092	0,96%
CIL 2010/2	700	42 000	43 643	0,82%
CIL 2011/1 TF	1 000	60 000	61 649	1,16%
TL 2011/1 F	1 000	60 000	60 854	1,14%
TL 2011/3 F	1 000	80 000	82 473	1,55%
TL 2012-2 B	500	50 000	51 817	0,97%
TL 2012/1 B TF	800	80 000	81 370	1,53%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	100 000	100 461	1,89%
UIB 2011/1 TR B	500	45 000	45 224	0,85%
UIB 2012/1 A	2 000	200 000	207 291	3,89%
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>2 982 778</b>	<b>3 035 348</b>	<b>56,99%</b>
BTA 12/02/2020 5.50%	100,00	96 350	97 962	1,84%
BTA MARS 2019 5.50%	200,00	198 400	203 318	3,82%

BTA MARS 2019 5.50%	25,00	24 800	25 415	0,48%
BTA MARS 2016 5.25%	700,00	700 350	718 227	13,48%
BTA 07 2014 8.250%	200,00	203 757	203 377	3,82%
BTA 07 2014 8.250%	169,00	172 175	171 854	3,23%
BTA 07 2014 8.250%	74,00	75 390	75 250	1,41%
BTA 10 2013 6.10%	350,00	354 403	368 408	6,92%
BTA 10 2013 6.10%	190,00	192 391	199 050	3,74%
BTA 02-2015-7%	256,00	264 806	270 801	5,08%
BTA 04 2014 7.50%	166,00	173 797	171 196	3,21%
BTA 04 2014 7.50%	20,00	20 940	20 925	0,39%
BTA 11/08/2022 5.60%	210,00	200 519	202 123	3,79%
BTA 11/08/2022 5.60%	38,00	36 284	36 518	0,69%
BTA 11/08/2022 5.60%	100,00	95 485	96 099	1,80%
BTA 11/08/2022 5.60%	30,00	28 646	28 830	0,54%
BTA 11/08/2022 5.60%	100,00	95 485	96 099	1,80%
BTA 05 2022 6.9%	25,00	24 400	24 948	0,47%
BTA 05 2022 6.9%	25,00	24 400	24 948	0,47%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>62 507</b>	<b>62 895</b>	<b>1,18%</b>
<b>Parts des Fonds Communs de Créances</b>				
BIAT CREDIMMO 1	100	62 507	62 895	1,18%
<b>Total</b>		<b>4 043 321</b>	<b>4 118 824</b>	<b>77,33%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>77,13%</b>

#### Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 48.701, pour la période allant du 01.07 au 30.09.2013, contre D : 34.254 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2012 et se détaillent comme suit :

	<b>Trimestre 3 2013</b>	<b>Trimestre 3 2012</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	11 503	7 977
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	36 406	25 390
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u></b>		
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>		
- intérêts	792	887
<b>TOTAL</b>	<b>48 701</b>	<b>34 254</b>

**Note 6 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2013 à D : 1.211.000 contre D : 827.422 au 30.09.2012, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2013	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>		<b>910 958</b>	<b>914 276</b>	<b>17,16%</b>
Amen bank pasteur		910 958	914 276	17,16%
<b>Billets de trésorerie</b>	<b>300 000</b>	<b>296 220</b>	<b>296 724</b>	<b>5,57%</b>
Tunisie factoring au 18/12/2013	300 000	296 220	296 724	5,57%
<b>Total général</b>		<b>1 207 178</b>	<b>1 211 000</b>	<b>22,74%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>22,68%</b>

**Note 7 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2013 à D : 7.525 contre D : 5.602 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2012 et présente le montant des intérêts au titre du troisième trimestre 2013 sur les dépôts à vue, les billets de trésorerie et les bons de trésor à court terme , et se détaille comme suit :

	Trimestre 3 2013	Trimestre 3 2012
Intérêts des dépôts à vue	3 319	2 034
Intérêts des billets de trésorerie pré-comptés	4 206	1 535
Intérêts des BTC	-	2 033
<b>TOTAL</b>	<b>7 525</b>	<b>5 602</b>

**Note 8 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 30.09.2013 à D : 11.001 contre D : 7.915 au 30.09.2012 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2013 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Montant HT	10 968	7 892
TVA	1 974	1 420
<b>Total TTC</b>	<b>12 942</b>	<b>9 312</b>
Retenue à la source	1 941	1 397
<b>Net à payer</b>	<b>11 001</b>	<b>7 915</b>



**Note 9 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2013 à D : 2.910 contre D : 1.729 au 30.09.2012, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Redevance CMF	427	296
Retenues à la source à payer	1 941	1 397
TCL	49	33
Intérêts intercalaires sur obligations	493	-
compte d'attente	-	3
<b>Total</b>	<b>2 910</b>	<b>1 729</b>

**Note 10 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2013 à D : 12.942 contre D: 9.312 pour la même période de l'exercice précédent, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du troisième trimestre 2013.

**Note 11 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2013 à D : 1.740 contre D : 1.363 pour la même période de l'exercice précédent, et englobe principalement la redevance du CMF.

**Note 12 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2013 à D : 8.321 , il représente exclusivement le solde des souscriptions et des rachats de la journée du 30 Septembre 2013.

**Note 13 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2013, se détaillent ainsi :

**Capital au 31-12-2012**

Montant	4 702 843
Nombre de titres	101 711
Nombre d'actionnaires	788

**Souscriptions réalisées**

Montant	3 903 353
Nombre de titres émis	84 420
Nombre d'actionnaires nouveaux	130

**Rachats effectués**

Montant	(3 574 929)
Nombre de titres rachetés	(77 317)
Nombre d'actionnaires sortants	(233)

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5 347)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	13 812
Régularisation des sommes non distribuables	280
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	150 033
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	10 478

**Capital au 30-09-2013**

Montant	5 200 523
Nombre de titres	108 814
Nombre d'actionnaires	685

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 Mai 2013.

# TUNISIE SICAV

## SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2013

### *RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES*

### *SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS*

### *ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2013*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 25 Mars 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 520.941.385 , un actif net de D : 519.185.564 et un bénéfice de la période de D : 4.128.313.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

**5.** A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «TUNISIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 24 Octobre 2013

**Le commissaire aux comptes :**

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

## BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>ACTIF</i>	<i>Note</i>	<i>30/09/2013</i>	<i>30/09/2012</i>	<i>31/12/2012</i>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	387 277 077	365 741 149	321 166 825
Obligations et valeurs assimilées		374 674 441	351 998 801	307 510 141
Titres des Organismes de Placement Collectif		12 602 637	13 742 348	13 656 684
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		133 148 628	129 795 609	160 401 632
Placements monétaires	7	130 678 498	129 477 830	159 193 415
Disponibilités		2 470 130	317 779	1 208 217
<b>Créances d'exploitation</b>	12	515 679	1 416 459	1 281 186
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>520 941 385</b>	<b>496 953 217</b>	<b>482 849 643</b>
 <i>PASSIF</i>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	8	1 289 044	1 251 826	1 271 721
<b>Autres créditeurs divers</b>	9	466 777	273 679	297 291
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 755 821</b>	<b>1 525 505</b>	<b>1 569 012</b>
 <i>ACTIF NET</i>				
<b>Capital</b>	13	507 550 013	484 293 426	467 022 539
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables de l'exercice		11 635 551	11 134 286	14 258 092
<b>ACTIF NET</b>		<b>519 185 564</b>	<b>495 427 712</b>	<b>481 280 631</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>520 941 385</b>	<b>496 953 217</b>	<b>482 849 643</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Période du 01/07 au 30/09/2012	Période du 01/01 au 30/09/2012	Année 2012
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	5	4 307 192	12 121 181	3 926 711	12 634 442	16 623 578
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 292 725	11 715 826	3 908 490	12 204 588	16 176 155
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		14 468	405 355	18 221	429 854	447 423
<b>Revenus des placements monétaires</b>	6	1 305 713	4 054 748	1 343 845	3 224 349	4 567 911
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		5 612 905	16 175 930	5 270 556	15 858 791	21 191 489
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	(1 516 522)	(4 419 268)	(1 472 739)	(4 332 633)	(5 828 775)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		4 096 383	11 756 661	3 797 817	11 526 158	15 362 714
<b>Autres produits</b>		18 952	22 640	2 382	14 900	19 243
<b>Autres charges</b>	11	(148 590)	(423 021)	(138 637)	(408 972)	(549 633)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		3 966 745	11 356 280	3 661 562	11 132 086	14 832 324
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		376 300	279 271	17 882	2 200	(574 232)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		4 343 045	11 635 551	3 679 444	11 134 286	14 258 092
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(376 300)	(279 271)	(17 882)	(2 200)	574 232
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		64 697	18 407	34 761	2 296 341	1 509 508
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		96 871	142 075	(194 580)	(2 966 501)	(2 292 030)
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		4 128 313	11 516 763	3 501 743	10 461 926	14 049 802

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2013</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2012</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2012</i>	<i>Année 2012</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>4 128 313</u>	<u>11 516 763</u>	<u>3 501 743</u>	<u>10 461 926</u>	<u>14 049 802</u>
Résultat d'exploitation	3 966 745	11 356 280	3 661 562	11 132 086	14 832 324
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	64 697	18 407	34 761	2 296 341	1 509 508
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	96 871	142 075	(194 580)	(2 966 501)	(2 292 030)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>21 680 873</u>	<u>26 388 170</u>	<u>2 498 650</u>	<u>2 087 500</u>	<u>(15 647 457)</u>
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	137 234 686	462 554 171	122 497 125	382 982 546	536 689 008
- Régularisation des sommes non distribuables	4 205 864	6 520 526	3 726 245	5 116 752	9 736 800
- Régularisation des sommes distribuables	2 624 020	13 482 723	2 383 502	11 394 534	15 702 919
<b>Rachats</b>					
- Capital	#####	(437 227 774)	(120 090 791)	(380 957 732)	(551 324 937)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 572 670)	(5 738 024)	(3 651 811)	(5 056 266)	(10 174 096)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 247 720)	(13 203 452)	(2 365 620)	(11 392 334)	(16 277 151)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>25 809 186</b></u>	<u><b>37 904 933</b></u>	<u><b>6 000 393</b></u>	<u><b>12 549 426</b></u>	<u><b>(1 597 655)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	493 376 378	481 280 631	489 427 319	482 878 286	482 878 286
En fin de période	519 185 564	519 185 564	495 427 712	495 427 712	481 280 631
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>					
En début de période	3 387 249	3 353 820	3 459 256	3 462 078	3 462 078
En fin de période	3 535 696	3 535 696	3 477 055	3 477 055	3 353 820
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u>146,841</u>	<u>146,841</u>	<u>142,485</u>	<u>142,485</u>	<u>143,502</u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u>0,81%</u>	<u>2,33%</u>	<u>0,71%</u>	<u>2,16%</u>	<u>2,89%</u>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

### **AU 30 SEPTEMBRE 2013**

#### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de TUNISIE SICAV est confiée à Tunisie Valeurs, le dépositaire étant Amen Bank.

#### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire. Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

##### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins values potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### **Note 4: Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2013 à D : 387.277.077 et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 30/09/2013	% actif net
<b>Obligations des sociétés et valeurs assimilées</b>		<b>362 775 227</b>	<b>374 674 441</b>	<b>72,17%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>139 330 750</b>	<b>142 184 765</b>	<b>27,39%</b>
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	1 466 674	1 494 462	0,29%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	1 125 000	1 147 956	0,22%
AIL 2009/1	3 000	60 000	61 881	0,01%
AIL 2010/1	13 000	520 000	530 531	0,10%
AIL 2011/1	20 000	1 200 000	1 223 592	0,24%
AIL 2012/1 F	19 000	1 520 000	1 547 785	0,30%
AIL 2013-1 TF	20 000	2 000 000	2 037 742	0,39%
AMEN BANK 2006	34 000	1 360 000	1 400 386	0,27%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	7 039 120	7 065 907	1,36%
AMEN BANK SUB 2011-1	26 000	2 080 000	2 081 390	0,40%
AMEN BANK SUB 2012 A	28 900	2 601 000	2 605 988	0,50%
AMEN BANK SUB 2012 B	10 000	900 000	901 671	0,17%
AMEN BANK SUB.2009 A	52 850	3 874 962	3 875 425	0,75%
AMEN BANK SUB.2009 B	4 000	293 280	293 316	0,06%
ATB 2007/1 A	8 000	320 000	324 958	0,06%
ATB 2007/1 D	8 000	608 000	619 563	0,12%
ATB SUB 09 TR.A L.A2	20 000	1 500 000	1 524 142	0,29%
ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	2 000 000	2 034 656	0,39%
ATL 2009	20 000	400 000	407 185	0,08%
ATL 2009/3	30 000	1 200 000	1 237 068	0,24%
ATL 2010/1	70 000	2 800 000	2 817 076	0,54%
ATL 2010/2 TV	24 000	2 400 000	2 479 157	0,48%
ATL 2011 TF	25 000	2 500 000	2 578 767	0,50%
ATL 2012/1 TF	29 000	2 320 000	2 358 465	0,45%
ATL 2013-1 TF	30 000	3 000 000	3 072 434	0,59%
ATL 2013-2 TF	30 000	3 000 000	3 008 800	0,58%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 006 137	0,19%
ATTIJ.LEAS.2012/2 B	10 000	1 000 000	1 039 630	0,20%
ATTIJARI BANK 2010	20 000	1 428 580	1 470 519	0,28%
ATTIJARI LEAS.2012 B	10 000	800 000	813 479	0,16%
BH 2009	75 000	6 922 500	7 142 841	1,38%
BH 2013-1	20 000	2 000 000	2 028 318	0,39%
BH SUBORDONNE 2007	10 000	400 000	414 761	0,08%



BNA SUBORDONNE 2009	20 000	1 466 400	1 497 125	0,29%
BTE 2009	24 600	1 476 000	1 478 717	0,28%
BTE 2010 B	25 900	2 201 500	2 205 452	0,42%
BTE 2011 A	2 500	250 000	257 503	0,05%
BTE 2011 B	30 000	2 850 000	2 941 364	0,57%
BTK 2009 CAT.C	15 000	1 199 850	1 230 591	0,24%
BTK 2009 CAT.D	8 500	722 500	742 603	0,14%
BTK 2012/1 B	40 000	4 000 000	4 176 745	0,80%
CHO 2009	6 000	525 000	544 756	0,10%
CIL 2009/1	12 000	240 000	242 112	0,05%
CIL 2009/2	15 000	300 000	300 565	0,06%
CIL 2009/3	17 000	680 000	699 170	0,13%
CIL 2010/1	50 000	2 000 000	2 014 499	0,39%
CIL 2010/2	25 300	1 518 000	1 577 373	0,30%
CIL 2011/1 TF	12 000	720 000	739 789	0,14%
CIL 2011/1 TV	6 000	360 000	369 559	0,07%
CIL 2012/1 TF	20 000	1 600 000	1 638 926	0,32%
CIL 2012/2 TF	15 000	1 500 000	1 547 227	0,30%
CIL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 041 156	0,20%
HANNIBAL LEAS.2010/1	5 000	200 000	202 416	0,04%
HANNIBAL LEAS.2010/2	10 000	600 000	622 146	0,12%
HANNIBAL LEAS.2013/1	15 000	1 500 000	1 531 078	0,29%
HL 2012/1 TF 6.75%	6 000	480 000	480 213	0,09%
MEUBLATEX 2008	2 000	120 000	120 483	0,02%
MODERN LEASING 2012	25 000	2 500 000	2 580 137	0,50%
SERVICOM 2012	8 000	800 000	823 350	0,16%
STB 2008/1	11 250	773 438	788 103	0,15%
STB 2008/2	27 000	2 025 000	2 089 911	0,40%
STB 2010/1	50 000	3 999 500	4 088 714	0,79%
TL 2008/2	19 000	380 000	396 674	0,08%
TL 2008/3	12 000	240 000	248 445	0,05%
TL 2009/1	13 300	266 000	274 072	0,05%
TL 2009/2	18 000	720 000	735 043	0,14%
TL 2010/1	19 000	760 000	770 415	0,15%
TL 2010/2	22 000	1 320 000	1 369 451	0,26%
TL 2011/1 F	24 600	1 476 000	1 497 020	0,29%
TL 2011/2 F	26 500	2 120 000	2 213 171	0,43%
TL 2011/3 F	34 000	2 720 000	2 805 445	0,54%
TL 2012-2 B	20 000	2 000 000	2 072 662	0,40%
TL 2012/1 B TF	25 000	2 500 000	2 542 808	0,49%
TL 2013-1 CAT B TF	20 000	2 000 000	2 011 126	0,39%
TL SUB 2010 TV	10 000	600 000	616 093	0,12%
TL SUBORDONNE 2009	19 000	380 000	380 282	0,07%
TL SUBORDONNE 2010	6 000	360 000	369 670	0,07%
TL SUBORDONNE 2013	20 000	2 000 000	2 046 641	0,39%
UBCI 2013	15 000	1 500 000	1 527 498	0,29%
UIB 2009/1 TR A	20 000	1 200 000	1 210 494	0,23%
UIB 2009/1 TR B	30 000	2 199 600	2 219 754	0,43%
UIB 2009/1 TR C	50 000	4 000 000	4 038 979	0,78%
UIB 2011/1 TR B	30 000	2 700 000	2 713 422	0,52%
UIB 2011/2	39 000	3 342 846	3 448 320	0,66%
UIB 2012/1 A	40 000	4 000 000	4 145 815	0,80%
UNIFACTOR 2010 TV	5 000	300 000	308 628	0,06%
UNIFACTOR 2013 TF	10 000	1 000 000	1 005 062	0,19%

<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>212 244 705</b>	<b>218 465 922</b>	<b>42,08%</b>
BTA 07 2017 6.75%	900	936 900	945 393	0,18%
BTA 12/12/2016 5.25%	500	497 550	518 536	0,10%
BTA 04 2014 7.50%	3 929	4 015 045	4 107 885	0,79%
BTA 11/08/2022 5,6%	49 534	47 218 732	47 524 057	9,15%
BTA 12/02/2020 5,5%	12 680	12 220 550	12 400 033	2,39%
BTA 12/10/2015 5%	12 300	12 136 493	12 628 000	2,43%
BTA 12/10/2018 5,5%	81 163	78 673 306	82 365 929	15,86%
BTA MARS 2016 5,25%	21 158	21 024 350	21 541 543	4,15%
BTA MARS 2019 5,25%	36 200	35 521 779	36 434 547	7,02%
<b>Bons du trésor zéro coupon</b>		<b>11 199 773</b>	<b>14 023 753</b>	<b>2,70%</b>
BTZC OCT 2016	2 050	1 080 350	1 562 364	0,30%
BTZC OCT 2016	3 800	2 321 800	2 981 989	0,57%
BTZC OCT 2016	4 000	2 916 000	3 265 518	0,63%
BTZC OCT 2016	960	515 040	730 486	0,14%
BTZC OCT 2016	1 380	1 023 408	1 141 612	0,22%
BTZC OCT 2016	550	290 675	419 652	0,08%
BTZC OCT 2016	5 000	3 052 500	3 922 132	0,76%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>12 333 747</b>	<b>12 602 637</b>	<b>2,43%</b>
<b>Parts des Fonds Commun de Créances BIAT CREDIMMO 1</b>		<b>1 137 155</b>	<b>1 144 107</b>	<b>0,22%</b>
FCC BIAT CREDIM 2 P2	1 000	512 084	515 156	0,10%
FCC BIAT CREDIMMO 1	1 000	625 071	628 951	0,12%
<b>Titres d'OPCVM</b>		<b>10 596 592</b>	<b>10 656 853</b>	<b>2,05%</b>
Actions SICAV				
GO SICAV	7 959	809 559	803 119	0,15%
FIDELITY SICAV	24 787	2 555 546	2 592 571	0,50%
SICAV AXIS TRESORERIE	4 672	486 632	494 919	0,10%
SANADETT SICAV	15 278	1 622 059	1 636 060	0,32%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	18 915	1 977 779	1 960 615	0,38%
SICAV ENTREPRISE	14 563	1 499 945	1 512 033	0,29%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	8 021	825 351	830 165	0,16%
MAXULA PLACEMENT SICAV	5 441	550 353	556 865	0,11%
MILLENIUM OBLIGATIONS SICAV	2 588	269 367	270 506	0,05%
<b>Parts des Fonds Commun de Placements</b>		<b>600 000</b>	<b>801 677</b>	<b>0,15%</b>
FCP CAP.ET GARANTIE	600	600 000	801 677	0,15%
<b>TOTAL</b>		<b>375 108 974</b>	<b>387 277 077</b>	<b>74,59%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>74,34%</b>

**Note 5 : Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 4.307.192 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2013, contre D : 3.926.711 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<b>Trimestre 3 2013</b>	<b>Trimestre 3 2012</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	1 671 796	1 459 333
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts ( BTA , BTZC)	2 620 928	2 449 157
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u></b>		
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	14 468	18 221
<b>TOTAL</b>	<b>4 307 192</b>	<b>3 926 711</b>

**Note 6 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2013 à D : 1.305.713, contre D : 1.343.845 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2012 et représente le montant des intérêts courus au titre du troisième trimestre 2013 sur les dépôts, les billets de trésorerie, les bons de trésor et les certificats de dépôt et se détaille ainsi :

	<b>Trimestre 3 2013</b>	<b>Trimestre 3 2012</b>
Intérêts des billets de trésorerie précomptés	545 996	610 361
Intérêts des certificats de dépôt	389 771	359 637
Intérêts des dépôts à vue	70 106	70 045
Intérêts des dépôts à terme	299 840	302 375
Intérêts des bons de trésor à court terme	-	1 427
<b>TOTAL</b>	<b>1 305 713</b>	<b>1 343 845</b>

## Note 7: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2013 à D : 130.678.498 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30/09/2013</i>	<i>% Actif net</i>
<b>Dépôt à vue</b>		<b>26 564 261</b>	<b>26 638 891</b>	<b>5,13%</b>
AMEN BANK SIEGE		2 078 013	2 083 154	0,40%
AMEN BANK CHARGUIA		1 917	1 925	0,00%
AMEN BANK HAMMAM SOUSSE		1 293	1 298	0,00%
AMEN BANK NABEUL		4 745	5 045	0,00%
AMEN BANK PASTEUR		24 457 666	24 520 562	4,72%
AMEN BANK SOUSSE		19 711	22 512	0,00%
AMEN BANK SFAX		916	4 394	0,00%
<b>Dépôt à terme</b>		<b>30 135 000</b>	<b>30 908 937</b>	<b>5,95%</b>
AMEN BANK SIEGE		1 690 000	1 737 223	0,33%
AMEN BANK NABEUL		271 000	274 315	0,05%
AMEN BANK SFAX		4 237 000	4 313 285	0,83%
AMEN BANK CHARGUIA		895 000	920 009	0,18%
AMEN BANK SOUSSE		1 442 000	1 481 219	0,29%
AMEN BANK PASTEUR		21 600 000	22 182 887	4,27%
<b>Certificat de dépôt</b>	<b>33 000 000</b>	<b>32 313 510</b>	<b>32 796 458</b>	<b>6,32%</b>
Amen bank au 22/10/2013 à 6,33 % pour 180 jours	1 000 000	975 457	997 137	0,19%
Amen bank au 28/01/2014 à 6,58 % pour 180 jours	500 000	487 259	491 577	0,09%
Amen bank au 06/12/2013 à 6,54 % pour 180 jours	2 000 000	1 949 337	1 981 423	0,38%
Amen bank au 10/10/2013 à 4,35% pour 10 jours	4 000 000	3 996 138	3 996 524	0,77%
Amen bank au 19/11/2013 à 6,55 % pour 180 jours	8 000 000	7 797 047	7 944 752	1,53%
Amen bank au 22/10/2013 à 6,33 % pour 180 jours	1 500 000	1 463 185	1 495 705	0,29%
Amen bank au 04/02/2014 à 6,58 % pour 180 jours	500 000	487 259	491 081	0,09%
Amen bank au 10/10/2013 à 4,35 % pour 20 jours	1 000 000	998 071	999 132	0,19%
Amen bank au 22/10/2013 à 6,33 % pour 180 jours	2 500 000	2 438 642	2 492 842	0,48%
Amen bank au 11/02/2014 à 6,58 % pour 10 jours	500 000	487 259	490 586	0,09%
Amen bank au 22/10/2013 à 6,33 % pour 180 jours	1 500 000	1 498 552	1 499 131	0,29%
Amen bank au 22/10/2013 à 6,33 % pour 180 jours	2 000 000	1 950 914	1 994 273	0,38%
UBCI au 10/01/2014 à 6,45 % pour 220 jours	4 000 000	3 878 650	3 944 289	0,76%
UBCI au 12/11/2013 à 6,07 % pour 180 jours	4 000 000	3 905 741	3 978 006	0,77%
<b>Billets de trésorerie pré - comptés</b>	<b>40 500 000</b>	<b>39 961 056</b>	<b>40 334 212</b>	<b>7,77%</b>
TL au 03/10/2013 à 6,1% pour 80 jours	4 500 000	4 451 853	4 498 796	0,87%
TL au 08/10/2013 à 6,1% pour 90 jours	5 500 000	5 433 908	5 494 860	1,06%
TL au 29/10/2013 à 6,39% pour 92 jours	5 000 000	4 935 730	4 980 439	0,96%
<i>Total émetteur TL</i>	<i>15 000 000</i>	<i>14 821 490</i>	<i>14 974 095</i>	<i>2,88%</i>
TUNISIE FACTORING au 08/10/2013 à 6,39% pour 90 jours	1 500 000	1 481 131	1 498 532	0,29%
TUNISIE FACTORING au 10/10/2013 à 6,39% pour 90 jours	5 000 000	4 937 105	4 993 710	0,96%
TUNISIE FACTORING au 13/11/2013 à 6,38% pour 90 jours	5 000 000	4 937 202	4 969 996	0,96%
TUNISIE FACTORING au 16/10/2013 à 6,39% pour 92 jours	1 300 000	1 283 290	1 297 275	0,25%

TUNISIE FACTORING au 22/10/2013 à 6,39% pour 92 jours	3 700 000	3 652 440	3 689 144	0,71%
TUNISIE FACTORING au 29/10/2013 à 6,39% pour 92 jours	2 000 000	1 974 292	1 992 176	0,38%
TUNISIE FACTORING au 04/12/2013 à 6,4% pour 90 jours	3 000 000	2 962 205	2 973 123	0,57%
<i>Total émetteur TUNISIE FACTORING</i>	<i>21 500 000</i>	<i>21 227 664</i>	<i>21 413 958</i>	<i>4,12%</i>
SERVICOM au 11/03/2014 à 7,1% pour 180 jours	1 000 000	972 574	975 469	0,19%
SERVICOM au 25/12/2013 à 6,7% pour 180 jours	1 500 000	1 461 103	1 481 632	0,29%
<i>Total émetteur SERVICOM</i>	<i>2 500 000</i>	<i>2 433 677</i>	<i>2 457 101</i>	<i>0,47%</i>
MODERN LEASING au 07/10/2013 à 6,5% pour 60 jours	1 000 000	991 285	999 143	0,19%
<i>Total émetteur MODERN LEASING</i>	<i>1 000 000</i>	<i>991 285</i>	<i>999 143</i>	<i>0,19%</i>
HANNIBAL LEASE au 17/02/2014 à 6,75% pour 180 jours	500 000	486 941	489 915	0,09%
<i>Total émetteur HANNIBAL LEASE</i>	<i>500 000</i>	<i>486 941</i>	<i>489 915</i>	<i>0,09%</i>
<b>Total général</b>		<b>128 973 828</b>	<b>130 678 498</b>	<b>25,17%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>25,09%</b>

#### Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.09.2013 à D : 1.289.044 contre D : 1.251.826 au 30.09.2012 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 01 Juillet au 30 Septembre 2013, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Montant HT	1 285 188	1 248 081
TVA	231 334	224 655
<b>Total TTC</b>	<u><b>1 516 522</b></u>	<u><b>1 472 736</b></u>
Retenue à la source	227 478	220 910
<b>Net à payer</b>	<u><b>1 289 044</b></u>	<u><b>1 251 826</b></u>

#### Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2013 à D : 466.777 contre D : 273.679 au 30.09.2012, et se détaille ainsi:

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Redevance CMF	42 371	40 544
Retenues à la source sur commissions	227 478	220 910
TCL à payer	5 991	4 320
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de Septembre	170 909	-
Interets intercalaires sur obligations Tunisie Leasing	12 374	-
Autres	7 655	7 905
<b>Total</b>	<u><b>466 777</b></u>	<u><b>273 679</b></u>

#### Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2013 à D : 1.516.522 contre D : 1.472.739 pour la même période de l'exercice précédent et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du 3ème trimestre 2013.

### Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.07 au 30.09.2013 à D : 148.590 contre D : 138.637 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Redevance CMF	128 519	124 808
TCL	15 434	13 215
Autres	4 637	614
<b>Total</b>	<u><b>148 590</b></u>	<u><b>138 637</b></u>

### Note 12 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste présente au 30 Septembre 2013 un solde de D : 515.679 contre un solde de D :1.416.459 pour la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de Septembre	-	668 528
Produits à recevoir	-	2 486
Obligations échues à encaisser	-	745 445
Vente titres à recevoir	515 679	-
<b>Total</b>	<u><b>515 679</b></u>	<u><b>1 416 459</b></u>

### Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 Septembre 2013 se détaillent ainsi :

#### Capital au 31-12-2012

Montant	467 022 539
Nombre de titres	3 353 820
Nombre d'actionnaires	12 558

#### Souscriptions réalisées

Montant	462 554 171
Nombre de titres émis	3 321 732
Nombre d'actionnaires nouveaux	4 357

#### Rachats effectués

Montant	(437 227 774)
Nombre de titres rachetés	(3 139 856)
Nombre d'actionnaires sortants	(3 137)

#### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	18 407
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	142 075
Régularisation des sommes non distribuables	9 294
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	14 258 092
Régularisation des résultats incorporés au capital	773 209

#### Capital au 30-09-2013

Montant	507 550 013
Nombre de titres	3 535 696
Nombre d'actionnaires	13 778

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 Mai 2013.